

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### **Arrêté du 17 janvier 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et fixant la date et le lieu des épreuves**

NOR : TRED2200344A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 17 janvier 2022, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Le concours est ouvert dans la spécialité « sciences de la Terre » (comprenant géographie, géomatique, géophysique).

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 11 avril 2022 et la date de clôture est prévue le 11 mai 2022, délai de rigueur.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN du 11 avril au 11 mai 2022 : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>.

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier du 11 avril au 11 mai 2022 à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines, service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94 165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00, poste 7254 ou 01-64-15-31-25, courriel : [sref@ign.fr](mailto:sref@ign.fr)).

Les dossiers d'inscription devront être transmis par voie postale à la même adresse au plus tard le 11 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 12 mai 2022 inclus, le cachet de la poste de la poste faisant foi.

Les dates et le lieu des épreuves du concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- épreuves d'admissibilité : 8 et 9 juin 2022 ;
- épreuve d'admission : 28 juin 2022.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière situés 73, avenue de Paris à Saint-Mandé.